

Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, portant sur la création d'un forfait de dialyse péritonéale

Délibération n° CONS. – 1 – 8 février 2012 – Avis relatif à la création d'un forfait hebdomadaire de prise en charge du patient en insuffisance rénale terminale, traité par dialyse péritonéale

Par lettre en date du 16 décembre 2011, notifiée le 21 décembre 2011, la Direction générale de l'UNOCAM a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, d'une proposition de modification de la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie, visant à créer un forfait hebdomadaire de prise en charge pour le patient en insuffisance rénale terminale, traité par dialyse péritonéale.

Le Conseil de l'UNOCAM est conscient des enjeux sanitaires et économiques de cette proposition.

Le Conseil de l'UNOCAM approuve l'introduction de ce complément forfaitaire de rémunération, assortie d'obligations de qualité de prise en charge et notamment de suivi, dans un cadre interprofessionnel et même interdisciplinaire.

Le Conseil de l'UNOCAM rend donc un avis favorable sur cette proposition de modification de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité